

## 48<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 09 mars 2020 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Président** : M. Vincent Voyame, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Mérillat, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusés** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 7 du 20 février 2020, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Le président, M. Vincent Voyame, a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle polyvalente de Glovelier. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier, les représentants de la presse et le public. Il informe également que, du fait du Coronavirus, une demande spécifique a été faite au canton afin de pouvoir garantir la tenue de la séance de ce soir.

Il informe également que M. Jean-Luc Portmann nous a quittés et M. Voyame demande une minute de silence pour lui rendre hommage.

M. Voyame revient ensuite sur les courriers qu'il a reçu dont l'invitation à l'assemblée de la FSG qui a eu lieu le vendredi 6 mars et informe qu'il avait dû s'excuser.

Suite à ces différentes informations, M. Voyame demande si l'ordre du jour est sujet à des modifications par les membres du Conseil général. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par les membres.

### 1. Appel.

Raphaël Mérillat, Chancelier, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.  
M. Gérald Membrez (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.  
M. Pascal Crétin (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.  
Mme Gabrielle Gelso (PS+Verts) est excusée et remplacée par Mme Jeannine Prince.  
Mme Yvonne Lucchina (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Bernhard Wipfli.  
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par Mme Romina Bapst.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

### 2. Procès-verbal de la séance du 04 février 2020.

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Mérillat, Chancelier, ne subit pas de modification avec remerciement à son auteur.

### 3. Communications.

M. le maire informe des points suivants :

## 1. Coronavirus

Quelques infos concernant les mesures à prendre concernant le « Coronavirus » et l'attitude du Conseil communal sur les nombreuses interrogations de la population et des sociétés sont données par M. le Maire.

## 2. Service des eaux

Jean-Bernard Vallat, Maire, informe que « L'eau qui provient d'une même source ne peut pas être à la fois douce et salée »

Et bien en Haute-Sorne, en lisant la presse ces dernières semaines, l'eau est à la fois salée, verte, trop chlorée et parfois même... elle explose ! Pour ce dernier point il s'agit là uniquement des factures.

Suite à plusieurs publications d'articles dans la presse, le Conseil communal souhaite apporter quelques précisions.

M. le maire commence par les informations factuelles :

L'Office de l'environnement procède, depuis le 25 février, à un essai de traçage à la fluorescéine qui va durer un mois. **Ce colorant vert pourrait se retrouver dans la Sorne et au robinet des habitants de Courfaivre et de Courtételle.** Il est rappelé que ce colorant ne représente pas de danger pour la santé et l'eau reste parfaitement consommable, soyez rassurés.

Cet essai permettra d'étudier le comportement des eaux souterraines à Bassecourt et de comprendre la direction et la vitesse d'écoulement.

Pour d'avantage d'informations, veuillez consulter le site de la Commune, merci.

Pour rappel :

La loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016.

La Commune de Haute-Sorne, est la première commune du Jura à avoir révisé ses règlements communaux et les tarifications en suivant consciemment et scrupuleusement les directives cantonales. Les Autorités communales souhaitaient mettre sur le même pied d'égalité ses concitoyens, 5 villages et 2 hameaux avec des règlements identiques. Il était donc impératif et obligatoire d'harmoniser la tarification de l'eau avant la fin de la première législature.

Suite à deux motions parlementaires, à des demandes de la Surveillance des prix et à une nouvelle recommandation de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), la loi cantonale a fait l'objet d'un processus de révision en 2018-2019. Cette révision, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, concerne principalement les articles relatifs à la structure et aux bases de calcul des taxes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Selon l'art.108 LGEaux, les communes jurassiennes ont jusqu'à fin 2022 pour adapter leurs règlements communaux (RAEP et RETE) et les règlements tarifaires y relatifs.

La nouvelle loi vise à garantir et contrôler l'autofinancement des mesures de construction, de gestion, d'entretien et de renouvellement de ces infrastructures à l'ensemble de la population.

L'office de l'environnement organise des séances d'information. La commune de Haute-Sorne participe à celle du mercredi 11 mars 2020, vous serez informés de la suite prochainement.

## 3. Articles de presse

M. le Maire, Jean-Bernard Vallat, revient sur l'article du Quotidien Jurassien du mardi 4.02.2020 intitulé « Factures d'eau vraiment très salées »

Il informe donc que le cas mentionné de la FSG Bassecourt est un cas particulier et le règlement RETE article 53 permet au CC de traiter ce type de cas. Soyez rassurés la FSG n'a pas payé les CHF 1'500 mentionnés.

M. le maire poursuit avec l'article Le Matin du 13.02 : La facture d'eau explose, les propriétaires fulminent. Trop chlorée « L'eau trop chlorée n'est même pas bonne » à Bassecourt.

L'eau analysée est conforme aux exigences légales et est propre à la consommation.

L'eau de Bassecourt et de Berlincourt est traitée par UV. Les installations de traitement au chlore sont des installations de secours qui prennent le relais au besoin. La quantité de chlore injectée lors de ces fonctionnements ponctuels est insuffisante pour que l'eau en prenne le goût.

Si nos abonnés constatent un problème avec l'eau, il serait judicieux d'informer dans les plus brefs délais le service des eaux de Haute-Sorne.

#### **4. Pose de conteneurs semi-enterrés (Moloks)**

M. le maire informe que dans un article du Quotidien Jurassien du 22 février dernier, il était dit que ce crédit serait financé par les recettes courantes du Service des eaux ! Ce qui est faux, car il sera financé, logiquement, par le Service des ordures et déchets.

#### **5. Nova Friburgo**

M. le maire annonce que le 04 février 2020, lors de la séance du Conseil général, la demande avait été faite par le président afin d'accueillir Mesdames Marieta de Moraes et Gisèle Porto Sanglard dans le village de Courfaivre. Suite à cette information, nous vous informons que ces dames seront reçues le 19 mars 2020 à 10h à Courfaivre et visiteront l'église et ses vitraux, l'ancien Moulin de Courfaivre et termineront par un apéro préparé avec des produits de la région.

#### **6. Centenaires dans notre Commune**

M. le maire a le plaisir d'informer que deux personnes, deux dames, entreront dans leur centième année le mois prochain. Ces 2 dames résident actuellement à la Résidence Claire-Fontaine à Bassecourt. Elles ont vécu toutes les deux à Bassecourt. Les Autorités communales et cantonales feront une visite, comme à l'accoutumée, lors de ces 2 jubilés, transmettront les félicitations et offriront les cadeaux d'usage.

#### **7. Obscurcissement dans le village de Glovelier**

M. le Maire, Jean-Bernard Vallat, affirme que la commune est soucieuse des défis environnementaux et de l'indispensable transition énergétique. Les autorités communales ont donc décidé de participer à la grande mobilisation citoyenne « Une heure pour la planète » le 28 mars 2020. L'éclairage public sera éteint de 20h30 à 21h30 sauf aux points sensibles à proximité des passages pour piéton.

La population est invitée à en faire de même à titre privé.

Le Conseil communal a renoncé à faire cette année la marche jusqu'à La Cabane de la Morée et à offrir une boisson chaude : Coronavirus oblige !

La population sera informée par voie de presse.

#### **8. La RTS en direct de chez nous**

L'Ecole enfantine de Courfaivre sera à l'honneur de la Radio Romande (RTS) le dimanche 22 mars prochain le matin. Tôt le matin, puisque l'émission qui se déroule en direct sera diffusée entre 6 et 9 heures. En effet, M. Jardinier et ses collaborateurs répondront aux questions des auditeurs de toute la Suisse romande.

#### **9. Panneaux d'information**

Deux panneaux d'information se trouvaient à Courfaivre et ont disparus du jour au lendemain. Après quelques recherches, nous avons pu joindre l'entreprise qui avait installé les panneaux et il s'avère qu'elle les a repris. La commune, dans l'intervalle, a pris la décision de démarrer un projet afin d'harmoniser les panneaux d'information et nous rassurons les habitants de Courfaivre, de nouveaux panneaux seront remis en place bientôt.

#### **4. Questions orales.**

**M. Julien Meier (PDC)** informe que le remplacement d'un montant important brisé de la structure de la halle des fêtes de Bassecourt a été communiqué. Au départ l'idée d'une mauvaise manœuvre d'un véhicule semblait être la raison de ce changement.

Cependant, lors des travaux de remplacement une autre hypothèse en est ressortie, à savoir que le socle d'appui de la poutre aurait pu bouger.

M. Meier informe qu'heureusement, cette année ne connaît pas de forte chute de neige car la structure aurait certainement pu céder. Il informe également que le remplacement s'est fait rapidement et sans problèmes. Cet incident lui amène donc la question suivante :

Le conseil communal peut-il nous dire si un état des lieux sur l'état des divers bâtiments communaux a été fait ? Garantissent-ils la sécurité des utilisateurs et y a-t-il d'autres travaux urgents à réaliser ?

**Mme Rose-Marie Allemann** répond qu'effectivement, un chevron a été fendu et qu'il ne représente aucun danger pour la structure globale de la halle. Il a été changé sans problème et elle rassure également M. Meier en informant que la halle des fêtes de Bassecourt est un bâtiment fiable. La commune effectue bien un état des lieux sur l'état des bâtiments et suit un programme afin de remettre à neuf un bâtiment par année. Elle relève que des concierges sont là également afin de procéder à des contrôles réguliers des infrastructures.

**M. Julien Meier est satisfait** de la réponse.

**M. Christophe Terrier (PS+Verts)** partage quelques observations relevées ces derniers mois, voire dernières années, en ce qui concerne le stationnement de véhicules dans la localité de Bassecourt :

- Un énorme « pick-up Navarra » sans immatriculation squatte le parking « Denner » pendant plusieurs semaines.
- Une « BMW », notamment, parque la journée entière sur des places de parc « Valiant » limitées à 30 min.
- Le second parking de la gare côté « Tellis » est occasionnellement une zone de dépôt de voitures ou mini-bus sans immatriculation.
- La rue des Longs -Champs est fréquemment un lieu de dépôt de voitures sans immatriculation, voire de zone de stationnement d'une entreprise de taxi en faillite.
- Idem pour la rue de l'Avenir, lieu de stationnement de voitures sans immatriculation.
- Le parking du croisement de la rue des Grands -Prés et du Chételon est l'objet d'un dépôt de machines de chantier, de remorques de camions, de voitures d'occasion, de vans et de voitures sans immatriculation.
- Les places de parcs Coop le long de la rue de la Prairie sert au stationnement de véhicules sans immatriculation d'un artisan.
- Un camping car sans immatriculation est observable depuis plusieurs années sur ces mêmes places « Coop », rue de la Prairie.
- Etc.

Cette liste est probablement très incomplète selon M. Terrier. Quelques-unes de ces observations ne sont éventuellement plus vérifiables actuellement, mais ont bel et bien été constatées. Certaines situations contreviennent clairement à la LCR, d'autres pas, mais elles sont symptomatiques de la politique communale en matière de stationnement : la liberté totale. Comme Bassecourt recense pléthore de places de parc, il semble correct, pour le groupe PS+Verts, que les utilisateurs de ces places respectent au minimum la législation en vigueur.

C'est pourquoi M. Terrier demande au Conseil communal s'il peut, au travers du nouveau bulletin d'information de la commune :

- Rappeler les règles d'usage en ce qui concerne le parcage des véhicules automobiles sur les places de parcs publiques et en particulier celui des véhicules sans immatriculation,
- ainsi que prévenir la population que la Commune est en droit de faire respecter la législation en matière de stationnement de manière moins prévenante au travers du mandat de prestation qu'elle a conclu avec la police cantonale.

**M Jean-Bernard Vallat, Maire,** répond que la commune dénonce les cas qu'elle constate dans la commune et la plupart des personnes informées enlèvent leur véhicule directement après avoir eu un contact avec les Autorités communales. M. le maire ajoute que, lorsque cela ne fonctionne pas, c'est la police qui est informée et elle va ensuite vérifier que les véhicules soient évacués. La commune regarde pour que les places publiques soient libres. Il est vrai que très souvent, la commune intervient afin de réguler les situations de ce genre.

M. le maire informe également que la plupart des citoyens pensent que des véhicules ne portant pas de plaques sont stationnés de manière illicite sur certaines places de parc alors que les propriétaires ont un jeu de plaques interchangeable et que c'est en parfaite légalité que ces véhicules sont à ces endroits. Il souligne également que les camping-cars ont souvent des plaques interchangeables.

Néanmoins, Monsieur le maire informe que le prochain bulletin d'information de la commune rappellera les règles d'usage aux citoyens.

**Christophe Terrier est satisfait.**

**M. Lionel Socchi (HSA)** souligne que selon le Règlement du Conseil général, le suivi des motions et des postulats est tenu à jour et doit être établi selon les dispositions légales qui indiquent les délais de traitement. Le document, intitulé rôle, doit établir un inventaire exhaustif des motions et postulats déposés et l'état des travaux y relatifs.

Aux articles 28 et ss de ce même Règlement, il est indiqué que les motions et postulats doivent être réalisés dans les douze mois qui suivent leur acceptation par le législatif. Seul le Conseil général peut prolonger ce délai. Les motions ou postulats déposés depuis plus de deux ans, sans avoir été développés, sont rayés de la liste.

A ce jour des motions ou postulats ne sont toujours pas soit traités, soit réalisés, malgré les décisions et validations du législatif pour leur mise en œuvre ou leur application. Aucun document listant ces objets ou le rôle selon les bases légales n'est en possession des groupes et membres du conseil général.

La mise à jour de ce rôle permettrait aux membres du Conseil général de disposer d'un outil de travail précieux. Cela éviterait, comme cela a été le cas par le passé, des questions redondantes par rapport à des sujets devant être traités par des motions ou postulats.

Finalement, il est légitime de se poser la question pour les membres du Conseil général de l'utilité de relayer des préoccupations de nos citoyens au travers de motions et postulats si au final, ces propositions ne sont pas traitées, l'exécutif ayant, passez-moi l'expression, tendance à jouer la montre. D'où nos questions :

- Le Conseil communal peut-il mettre à jour avec le bureau, l'état du suivi des motions et postulats et le mettre en ligne sur le site internet de la Commune ?

- Qu'en est-il des motions ou postulats qui n'ont pas été traités dans les délais légaux, seront-ils simplement abandonnés et rayés de la liste comme le prévoit le règlement ? Cas échéant, le Conseil communal peut-il soumettre au prochain Conseil général des demandes de délais supplémentaires, afin de traiter tout ce qui ne l'a pas été dans les délais légaux ?

**M. Jean-Bernard Vallat, Maire,** répond que l'état du rôle est activé et que l'article 32 du règlement du Conseil général stipule qu'il devrait être mis à jour par le bureau du Conseil général.

Malgré tout et selon lui, il y a un bon suivi général de l'état du rôle mise à part certains postulats qui sont en cours de traitement et qui prennent plus de temps que ce que cela n'avait été estimé au départ. De plus, il informe également que l'état du rôle sera mis en ligne sur le site internet de la commune afin de permettre aux différents Conseillers généraux de le suivre au besoin.

**M. Lionel Socchi est satisfait**

**Mme Catherine Wolfer (PS+Verts)** relève que sur demande de la commission de l'Energie de la commune de Haute-Sorne, EDJ, le centre de compétences et d'expertise pour l'énergie dans le Jura a réalisé un rapport sur les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

C'était en octobre 2017. En 2018, la commission a poursuivi son travail. Elle a retenu 5 bâtiments qui présentent tous les critères d'efficacité pour l'installation de tels panneaux : les écoles primaires de Bassecourt, Glovelier et Courfaivre ; le bâtiment de l'administration communale et l'école secondaire.

Qu'en est-il depuis ? Des installations ont-elles été posées ? Des travaux sont-ils prévus ?

**M. Raoul Jaeggi** remercie Madame Wolfer pour cette question et il rajoute qu'il y a en fait six bâtiments qui ont été retenus car l'école primaire de Bassecourt a été équipé de panneaux solaires lors de l'assainissement du bâtiment. Le dossier a été repris en 2019 et c'est l'autoconsommation qui est intéressante pour les Autorités communales. Le dossier est en cours et actuellement, EDJ s'apprête à préparer un message pour le Conseil général. Le gain est estimé à environ 13'000 frs par année. Pour l'instant, EDJ rédige le message qui devrait être présenté le 25 mai 2020 lors du Conseil général.

**Mme Catherine Wolfer est satisfaite.**

<b>5. Prendre connaissance et approuver le règlement interne sur les locations (message n°145 du Conseil communal au Conseil général du 09 mars 2020).</b>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann explique que ce règlement vise à harmoniser les pratiques ainsi que d'avoir un traitement équitable entre les citoyens.

Monsieur Voyame demande si des groupes souhaitent s'exprimer et le groupe HSA demande la parole.

Le groupe HSA remercie le conseil communal pour l'avancement de ce dossier notamment en faveur de toutes nos sociétés locales qui attendaient plus de clarté dans les locations les concernant. Sur le message qui est soumis ainsi que le règlement à adopter, le groupe HSA a les considérations et demandes suivantes afin de soutenir et de clarifier certains points :

En décembre 2018 le « Règlement sur les sociétés locales » a été ratifié par le Conseil général. A son article 9, il est mentionné : les locations sont facturées selon le règlement des locations.

Aujourd'hui le groupe HSA se voit soumettre le « Règlement des locations ». Mais à l'article 6, il est mentionné que « Les locations sont facturées selon le règlement tarifaire des locations. Elles sont facturées à l'heure, au m2 ou selon un forfait journalier, Un acompte de 50% du prix de la location selon le règlement tarifaire est demandé. »

Or aucun règlement tarifaire n'accompagne ce message, ni n'est annexé au règlement. A la connaissance du groupe HSA, il n'y a pas eu de grille tarifaire concernant ce point qui a été adoptée lors du budget, les tarifs des locations qu'elles soient régulières ou ponctuelles. Sur le site internet de la commune, il n'y a pas de règlement tarifaire également, contrairement aux autres tarifs (tarif de l'eau, tarif des déchets, tarifs des émoluments, etc) tous validés et adoptés par le législatif.

Un document figure sur le site dans la rubrique VIVRE mais date de 2017 et ne concerne que les locations ponctuelles et non régulières, et n'est pas validé ni signé par une Autorité.

HSA demande à ce que le règlement tarifaire des locations dont il est fait mention dans le message de ce soir soit pour le moins annexé au Règlement des locations et soit validé. Cette information manque au sens du groupe. Que ce soit les locations régulières des sociétés et les locations ponctuelles à des manifestations privées.

Suite à cette demande, M Voyame souligne qu'il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une demande.

Le groupe HSA demande également un amendement par un alinéa supplémentaire (3) à l'article 3 qui mentionne :

« En cas de double réservation de sociétés de villages différents, la société de la place qui a fait sa demande dans les délais prescrits, a priorité sur la société voisine. »

Mme Rose-Marie Allemann s'exprime et est contre cet amendement qui, selon elle, n'aide pas la commune à fédérer les sociétés locales.

M. Voyame met cet amendement au vote et il est refusé à 16 voix contre 7. L'amendement est donc rejeté.

Le règlement est passé chapitre par chapitre par M. Voyame et il n'y a plus de remarque.

Suite au vote, 28 Conseillers sont pour le règlement, il est donc approuvé à la majorité.

Mme Rose marie Allemann remercie les groupes et tiendra compte des remarques émises.

**6. Prendre connaissance et approuver le crédit cadre de CHF 280'000 pour le renouvellement des compteurs d'eau (message n°146 du Conseil communal au Conseil général du 09 mars 2020).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Valérie Soltermann présente M. Didier Luginbühl travaillant aux services techniques et explique que ce crédit cadre est soumis à un message au Conseil général car l'introduction du nouveau plan comptable demande une adaptation des méthodes de gestion du Conseil communal.

Mme Soltermann explique le contenu du message et remercie les personnes qui l'ont rédigé. Elle souligne que le message est assez clair et demande si des personnes ont des questions. Elle souligne que ce crédit vise à permettre la diminution des pertes sur le réseau.

M. **Kevin Challet**, prend la parole pour le groupe PS+Verts et informe que le groupe a pris connaissance et va approuver ce crédit cadre pour le renouvellement des compteurs d'eau potable ainsi que la mise en place d'un système radio de relevé à distance.

Cependant, le groupe porte une attention particulière à la protection des données. En effet, la protection des données est l'art de trouver le juste équilibre entre le respect de la vie privée et son utilisation dans le cadre des activités d'une collectivité publique.

La question est la suivante : Comment les données personnelles de nos citoyens seront-elles traitées ?

Mme Soltermann souligne que les données est un sujet qui est abordé par M. Luginbühl. Celui-ci rassure les personnes présentes en informant que la protection des données est garantie. De plus, le module radio ne donnera qu'une seule information et il n'y a pas d'autre possibilité.

Suite à cette intervention, M. Voyame demande aux autres groupes s'ils ont des remarques. Il n'y a aucune remarque des groupes PDC, UDC, HSA et PCSI.

Suite au vote, 32 Conseillers généraux acceptent ce crédit cadre qui est donc accepté à la majorité.

**7. Prendre connaissance et approuver le crédit cadre de CHF 150'000 pour la standardisation des processus et la mise en place des logiciels de digitalisation (message n°147 du Conseil communal au Conseil général du 09 mars 2020).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler prend la parole et informe que la standardisation et la mise en place de logiciel est une nécessité pour la commune et que, de par l'application du nouveau plan comptable, il est nécessaire de passer de point par un message. Afin de présenter le message ainsi que le projet global de la digitalisation, il passe la parole au Chancelier, Raphaël Mérillat, qui fait une présentation du projet de digitalisation ainsi que de l'utilisation du crédit souhaité.

Suite au vote, les Conseillers généraux acceptent ce crédit cadre à l'unanimité.

**8. Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 140'000 pour l'aménagement des places dédiées aux futurs moloks (message n°148 du Conseil communal au Conseil général du 09 mars 2020).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Géraldine Beuchat explique qu'en 2016 le projet des Moloks a débuté et que plusieurs personnes au sein du Conseil communal ont travaillé sur ce dossier. Ce travail s'est achevé en 2019 et maintenant, il s'agit de passer en phase de réalisation. Suite au dépôt public de Courfaivre, Bassecourt Soulce et Undervelier, seul 6 oppositions ont été faites alors que le nombre de moloks est conséquent. Madame Beuchat informe également que le Conseil communal propose d'accepter ce crédit bien que la commission des finances ait donné un préavis négatif pour cet objet.

M. Voyame invite le groupe HSA à s'exprimer et M. Girardin affirme que le message a été scrupuleusement lu et qu'un point correspondant à un emplacement « Chavon Dessus » dans le village de Courfaivre, pose un problème de fond. Il explique que, pour lui, il n'y a pas la possibilité de croiser en allant devant les moloks et qu'il s'agit là en plus d'un trottoir. Il ne comprend donc pas pourquoi il n'y a pas un sens unique à cet endroit. Il demande donc un seul sens de passage de l'est à l'ouest.

Géraldine Beuchat, Conseillère communale, souhaite clarifier la mise en place de cet endroit tel que présenté et informe que ce point a été vérifié par la commission de l'Environnement ainsi que par M. Luginbühl. Ce dernier informe que l'espace n'est pas interdit et il ne s'agit pas d'un trottoir. Il explique également que la grue est à la droite du camion de ramassage et que cela amène plus de facilité lorsqu'il devra se rendre à cet emplacement et que tout correspond aux normes BPA.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) souhaite intervenir à cet instant et il souligne qu'il y a un crédit qui est à voter et cette problématique d'emplacement le gêne car on vote un crédit sur des aménagements qui ne sont pas sûrs d'être réalisés. Géraldine Beuchat explique que oui, c'est bien le cas mais que des préavis du canton ont été faits.

Il est décidé de prendre position pour l'amendement suivant : mettre un sens unique à cet emplacement allant de l'est vers l'ouest. Suite au vote, 8 Conseillers généraux sont pour et 13 contre, les 10 autres Conseillers généraux s'abstiennent. L'amendement est donc rejeté.

Le groupe HSA souhaite encore intervenir sur le thème des honoraires concernant les bureaux d'ingénieurs qui ne figurent pas sur le crédit soumis. De plus, le groupe informe que le village de Glovelier n'est pas encore en dépôt public mais qu'il y a déjà un crédit demandé.

Géraldine Beuchat affirme qu'il n'y a qu'un emplacement qui n'est pas encore certain et qu'il se situe dans le village de Glovelier. Elle informe également que c'est afin d'éviter le saucissonnage que cela a été mis en place.

Le groupe HSA prend note de ces informations mais pense que cela n'est pas judicieux d'avoir procédé de la sorte.

Le groupe PS+Verts informe que 55 containers semi-enterrés devront être implantés sur une trentaine d'emplacements différents dans la commune de Haute-Sorne. Cinq sites sont concernés par des aménagements spécifiques d'où le crédit de CHF 140'000.

Le groupe PS+Verts, à l'unanimité, va approuver ce crédit pour les raisons suivantes :

Les citoyens de Haute-Sorne réclament une politique de gestion des déchets plus prononcée et nous sommes certains qu'en offrant des infrastructures modernes, pratiques et sécurisées la commune saura répondre aux besoins des usagers.

Le 1er octobre 2019, le conseil général a accepté une motion du groupe PS-Verts pour une gestion des déchets plus optimale et efficiente qui vise à renforcer, aménager et uniformiser des Eco-points dans les 5 localités. Ce message N°8 fait partie des requêtes de bases de la motion, ce dont le groupe se réjouit. De plus, ce projet va donner un élan supplémentaire pour une éventuelle future déchetterie locale.

Dans l'état actuel des choses, il apparaît comme une évidence que l'aménagement de ces places dédiées aux futurs moloks va dans le sens d'optimiser la gestion des déchets de notre commune et force est de constater que ce n'est pas qu'une réalité communale mais un besoin existant.



M. Kevin Challet (PS+Verts) réagit également sur les remarques émises par le groupe HSA et affirme que nous pouvons tous réagir et relater à maintes reprises tous les petites imperfections de chaque message et que pour lui, un projet se construit sur la base de débats d'idées et qu'il n'est pas toujours facile de contenter tout le monde.

Il souligne également que sur ce dossier, il faut être pragmatique et aller de l'avant. La réalité locale démontre que nous avons un besoin réel en matière de gestion des déchets et nous nous sommes engagés pour le développement de la qualité de vie auprès des citoyens, donc oui aux aménagements modernes des places dédiées aux moloks.

Jean-Marie Allimann pour le groupe PDC explique que le crédit va être approuvé par le groupe PDC. Il invite les Autorités à faire preuve d'ouverture dans ce projet. Il pense également que les oppositions sont parfois justifiées et demande à ce qu'elles soient bien prises en compte. Géraldine Beuchat répond que c'est le SDT qui traitera les oppositions et non la commune pour ce dossier.

Le groupe UDC n'a pas de remarque.

Blaise Schüll pour le groupe PCSI explique que ce message présente un objet important auquel le groupe PCSI porte une attention toute particulière.

Si l'on sait que le financement de base de ces nouvelles installations est pris en charge par le SEOD, qui est d'ailleurs le maître d'ouvrage dans ce projet, il fallait bien s'attendre à quelques frais d'aménagements pour la commune de Haute-Sorne.

En effet, il était impossible de trouver une trentaine d'emplacements pour y placer 55 containers sans devoir procéder à certains travaux d'aménagement de la chaussée ou d'autres travaux. Cinq sites sont donc concernés par des aménagements conséquents.

Si l'on sait qu'il fallait tenir compte de plusieurs paramètres ; aspect sécuritaire, infrastructures souterraines, zone à bâtir, critères environnementaux, propriété communale si possible et répartition des sites, la tâche ne s'annonçait pas des plus simples pour trouver cette trentaine d'emplacements.

Aujourd'hui, force est de constater que ces aménagements sont utiles et nécessaires. Une fois de plus toutefois, on constate que certaines personnes font de la résistance alors qu'il est plus important de favoriser le développement de Haute-Sorne.

Le ramassage actuel des ordures présente, malgré toute l'attention du personnel de service, de nombreux dangers au niveau de la circulation sur les routes principales comme dans certains quartiers. De ce fait, arrêtons de s'attarder sur des détails concernant deux ou trois emplacements soi-disant à risque. Ces derniers ne seraient de toute façon pas admis par le Service des infrastructures.

Il est temps d'avancer dans la réalisation de ces aménagements. C'est pour cette raison d'ailleurs que le groupe PCSI approuvera ce crédit à la majorité informe M. Schüll.

Les groupes ne souhaitant plus s'exprimer, M. Voyame passe au vote et suite à celui-ci, 24 Conseillers généraux acceptent le message contre 6 qui s'y opposent. Le message est donc accepté à sa majorité.

<b>9. Prendre connaissance et approuver un crédit cadre 2020-2023 de CHF 800'000 pour l'entretien et la réfection des routes communales (message n°149 du Conseil communal au Conseil général du 09 mars 2020).</b>
---

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Frédéric Juillerat, Conseiller communal, explique que l'entretien des routes et des montants alloués ont toujours été source de conflit, voire de divergence au sein du conseil actuel mais également lors des précédentes législatures et même bien avant la fusion !

L'analyse faite de l'état des routes par une société indépendante, permet clairement de définir des priorités. Une liste d'actions a donc été établie et mise en lien avec l'état des réseaux sous-terrain. La réfection totale de certaines rues n'est pas comprise dans notre plan d'action de maintien du réseau routier.

Ce crédit cadre de 4 x 200'000. — est un bon compromis que vous propose le conseil communal, cela nous permet une meilleure gestion des travaux à effectuer. La commission des travaux publics a été associé à ce projet et vous demande d'accepter ce message tout comme celle des finances.

M. Schüll pour le groupe PCSI souligne que ce message comporte un objet de haute importance qui a retenu toute l'attention du groupe PCSI.

L'entretien et la réfection des routes communales nécessitent un investissement conséquent. Sachant que la commune mixte de Haute-Sorne, première commune du canton en superficie, compte pas moins de 56'550 mètres de routes communales, pour une valeur de plus de 46 millions de francs, il n'y a rien d'étonnant à l'annonce d'un tel crédit -cadre.

Même si l'analyse du patrimoine routier communal détermine un état qualifié de bon, il est du devoir des Autorités d'organiser des travaux d'entretien de manière efficace et pertinente en fonction des urgences. Avoir retenu la variante « entretien de maintien » est un bon choix.

Sauver certaines routes qui peuvent encore l'être au détriment de certaines autres qui devront, plus tard, subir une réfection complète ne permettra pas de maintenir l'indice global du patrimoine. Il faudra s'attendre à passer d'un indice global qualifié de « bon » à celui qualifié de « moyen ».

N'oublions pas que de se soucier de l'entretien et de la réfection des routes communales c'est principalement d'assurer la sécurité aux usagers.

Pour toutes ces raisons, le groupe PCSI soutiendra ce crédit -cadre à la majorité.

M. Voyame demande si d'autres groupes souhaitent s'exprimer. L'UDC, le PDC ainsi que le PS-Verts n'ont pas de remarque.

Mme Céline Grellier pour le groupe HSA informe que le groupe salue la volonté de l'exécutif de consacrer un montant plus en lien avec la réalité du terrain qu'il ne l'a fait lors de la première législature. Favorable à ce message, il propose cependant deux amendements, concernant les chemins AF.

En effet, il est écrit dans le message que les chemins AF revêtus, ce qu'on appelle chemin ruraux d'améliorations foncières ou encore ouvrages collectifs, sont indiqués dans ce crédit cadre ou du moins dans l'étude du bureau de la SACR .

Cependant, les chemins AF sont régis par un règlement spécifique très clair dont les articles 23 et suivants en définissent le financement de leur entretien, soit- par une taxe spécifique, soit pour rappel : La commune, à hauteur de 1.-/hab,

Tous les propriétaires fonciers qui bordent et utilisent ces chemins avec 25. -/habitant.

Le message pouvant porter à confusion et impliquer le double financement de l'entretien des chemins AF au détriment des autres chemins le groupe HSA demande donc les amendements suivants :

Le crédit de ce jour doit clairement financer uniquement des rues communales dans le centre bâti ou qui n'entre pas dans la définition des chemins.

L'étude ayant concerné également les chemins revêtus AF, une partie de son financement doit être couvert par le fond alimenté par la taxe et par l'impôt.

M Frédéric Juillerat informe que, dans le titre du message, il n'est pas indiqué qu'il s'agit de chemins AF et qu'ils ne font, naturellement, pas partis du crédit proposé aujourd'hui. L'étude a belle et bien été financée par les deux biais mais chaque action sera attribuée au moyen de financement adéquat à savoir : le crédit présenté dans ce message pour les routes et le fond prévu pour les actions des chemins AF.

Suite à cette affirmation, Mme Grellier retire les deux amendements.

M. Voyame constate que personne ne souhaite prendre la parole à nouveau et procède au vote. 29 Conseillers généraux sont pour et deux sont contre. Le message est donc accepté à la majorité.

**10.Réponse à la QE n°50 déposée par le groupe HSA et intitulée « Emplacements des moloks Courfaivre ».**

Mme Céline Grellier pour le groupe HSA est non satisfaite de la réponse.

**11. Réponse à la QE n°51 déposée par le groupe PCSI et intitulée « Prestation de la police cantonale dans le secteur de Haute-Sorne ».**

**Blaise Schüll pour le groupe PCSI est non satisfait** de la réponse et il demande la discussion, ce qui est accepté par 11 Conseillers généraux suite au vote.

M. Schüll informe qu'il faut comprendre que si la question a été posée sous cette forme ce n'était nullement pour dramatiser sur les déprédations commises sur le territoire de Haute-Sorne, plus précisément en localité de Bassecourt.

Le côté le plus important de cette démarche était de connaître un peu plus en détails le travail de la police cantonale dans notre commune.

Effectivement, on est en droit de connaître ce que fait la police lors de ses passages en Haute-Sorne. Quelles sont ses prestations et comment sont réparties les 800 heures prévues dans le contrat qui lie la Commune et la Police cantonale jurassienne ?

Or, les réponses données ne sont vraiment pas satisfaisantes elles sont surprenantes à plus d'un titre.

- 67 heures de présence par mois, soit :

- 8 heures consacrés aux endroits sensibles comme les écoles et les gares, donc 16 minutes par jour ... voilà pour le travail de proximité ... celui qui ne rapporte rien en argent.

- 22 heures pour les contrôles de véhicules en mouvement et 8 heures pour les contrôles de stationnement, donc une heure par jour réservée à la circulation routière (LCR) ... ce qui rapporte généralement de l'argent.

- 29 heures, le solde, pour des missions que l'on ne connaît pas.

Tout ceci pour dire que la deuxième commune du canton pourrait s'attendre à un peu plus de 16 minutes par jour de présence policière pour du travail de proximité ; patrouille pédestre, présence en soirée, action de prévention, etc.

Une précision encore, en parlant de villes ou villages à risques, il ne faut pas comprendre par ce terme qu'il s'agisse d'une situation catastrophique. Non, il fait bon vivre en Haute-Sorne, mais il faut rester attentif sur certains comportements. D'autres villes et villages sont passés par là et ils ont pour la plupart perdu leur étiquette de villes ou villages à risques. Tout ceci avec une plus grande présence policière.

Pour conclure, soyons confiants et espérons que ces 16 minutes par jour de travail de prévention porte ses fruits.

M. **Jean-Bernard Vallat, Maire**, répond que de remettre en doute le temps est possible mais il explique que la réponse à la question posée a été donnée et que, selon lui, c'est un autre sujet de discussion qui n'a pas de rapport avec la rédaction de la réponse à la question écrite. Il propose aussi de faire un autre genre de demande si cela doit être remis en cause.

**12. Nominatation d'un membre de la commission d'Ecole primaire de Haute-Sorne.**

Le groupe HSA propose Alain Girardin en tant que membre de la commission d'Ecole primaire de Haute-Sorne.

Le groupe PS+Verts propose la candidature de Mme Michèle Bailat de Glovelier et M. Kevin Challet fait une présentation de cette personne.

Suite au vote, 7 Conseillers généraux votent pour M. Alain Girardin et 20 personnes pour Mme Michèle Bailat.

Michèle Bailat est donc élue en tant que membre à la commission de l'école.

**13. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Raymond Egele et son épouse Marie-Noëlle Algeyer.**

Mme Marie-Noëlle Algeyer est née le 2 janvier 1961 à Colmar et M. Raymon Egelé est né le 11 septembre 1960 à Sélestat. Ils sont domiciliés à Courfaivre.

Selon les services à la population du canton du Jura et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leurs demandes de naturalisation.

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

#### **14. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par Mme Guylaine Adriano.**

Mme Marie-Noëlle Algeyer est née le 13 novembre 1962 à Limoges et est actuellement domiciliée à Courfaivre.

Selon les services à la population du canton du Jura et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation.

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

---

M. le Président donne connaissance du dépôt du document suivant :

- Motion du groupe PS+Verts intitulée : « Vers une réduction de places de stationnement publiques. »

---

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Vincent Voyame remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le 06 avril 2020 et leur souhaite une belle fin de soirée

M. Vincent Voyame lève la séance à 21h38.

Bassecourt, le 09 mars 2020

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

Le Secrétaire

Vincent Voyame

Raphaël Mérillat